



BARÈMES D'HONORAIRES MAXIMUM AU 1ER MAI 2024

TRANSACTIONS EN MANDATS EXCLUSIFS :

PRIX	% ou FORFAIT TTC
0 à 100 000€	6000€
100 001 à 150 000€	7000€
150 001 à 200 000€	8000€
200 001€ à 250 000€	9000€
au dessus de 250 001€	4%
Terrains	10 000€
Mandat de recherche	5%

Mandats simples : 5%

Rémunérations à la charge du vendeur, sauf indication contraire.

Estimations pour successions ou rachat de part : 180€ TTC

LOCATIONS :

PRESTATIONS	HONORAIRES (en zone non tendue) Propriétaires et locataires
Annonce, Réalisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail	8€ TTC /m ²
Réalisation état des lieux	3€TTC/m ²

Honoraires de location tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

*MAISON LEON - 10 Chemin des molettes 38080 FOUR - SARL au capital de 5000€ -
SIRET 925 076 465 000 10*